

*Justificatif généré le 29/09/2023*

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 29/09/2023  
Département : (75) Paris  
URL de l'annonce : [www.actu-juridique.fr/a/698324](http://www.actu-juridique.fr/a/698324)  
N° d'annonce : 698324

Votre justificatif de parution pour votre annonce n°698324 parue sur notre support actu-juridique.fr le 2023-09-29.

# SQUARE GLOBAL

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 475 068 €

Siège social : 11, avenue Delcassé - 75008 PARIS

844 550 509 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels approuvés par décisions de l'associée unique du 7 avril 2023

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en euros)

ACTIF	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Montant brut	Amort. ou prov.	Montant net	
Conces., brevets et droits sim. ....	5 061	2	5 058	-
<b>TOTAL IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>5 061</b>	<b>2</b>	<b>5 058</b>	<b>-</b>
Autres immobilisations corporelles ..	91 596	8 064	83 532	9 802
<b>TOTAL IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>91 596</b>	<b>8 064</b>	<b>83 532</b>	<b>9 802</b>
Prêts.....	115 625	-	115 625	-
Autres immobilisations financières.....	39 611	-	39 611	14 306
<b>TOTAL IMMOB. FINANCIERES (2)</b>	<b>155 236</b>	<b>-</b>	<b>155 236</b>	<b>14 306</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>251 894</b>	<b>8 066</b>	<b>243 827</b>	<b>24 109</b>
Av. et acptes versés s/commandes ..	8 986	-	8 986	-
Clients et comptes rattachés .....	798 443	-	798 443	256 662
Autres créances .....	15 606	-	15 606	-
<b>TOTAL CREANCES (3)</b>	<b>814 050</b>	<b>-</b>	<b>814 050</b>	<b>256 662</b>
Disponibilités.....	805 606	-	805 606	512 880
<b>TOTAL DIVERS</b>	<b>805 606</b>	<b>-</b>	<b>805 606</b>	<b>512 880</b>
Charges constatées d'avance.....	7 830	-	7 830	31 132
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 636 473</b>	<b>-</b>	<b>1 636 473</b>	<b>800 675</b>
Ecart de conversion actif.....	5 323	-	5 323	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 893 690</b>	<b>8 066</b>	<b>1 885 624</b>	<b>824 784</b>
Renvois : (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immob. financières.				
(3) Dont créa. à plus d'un an (brut) ..			155 236	14 306

PASSIF	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
	Capital (dont versé : 475 068) .....	475 068
Report à nouveau .....	- 144 406	- 145 612
Résultat de la période (bénéfice ou perte) .....	506 156	1 206
Situation nette avant répartition.....	836 818	148 633
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>836 818</b>	<b>148 633</b>
Provisions pour risques.....	5 323	-
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>5 323</b>	<b>-</b>
Dettes :		
- Emprunts et dettes auprès des éts de crédit (2) .....	325	166
- Emprunts et dettes financières divers (3).....	192 929	225 249
<b>TOTAL</b>	<b>193 255</b>	<b>225 415</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	69 133	85 872
Dettes fiscales et sociales.....	770 626	362 411
Autres dettes.....	-	1 906
<b>TOTAL</b>	<b>839 759</b>	<b>450 190</b>
<b>TOTAL DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>1 033 014</b>	<b>675 605</b>
Ecart de conversion passif .....	10 468	545
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 885 624</b>	<b>824 784</b>
Dettes et prod. constatés d'avance .....	1 033 014	675 605
Renvois : (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.		
(3) Dont emprunts participatifs.		

COMPTE DE RESULTAT	France	Export.	Du 01/01/2022 au 31/12/2022 (12 mois)	Du 01/10/2020 au 31/12/2021 (15 mois)
			Production vendue :	
- Biens.....	-	53	53	-
- Services .....	902 665	2 736 856	3 639 522	2 593 993
Chiffre d'affaires net.....	902 665	2 736 909	3 639 575	2 593 993
Autres produits.....	-	-	19 251	7 435
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPL. (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 658 827</b>	<b>2 601 429</b>
Aut. achats et ch. externes (3) .....	-	-	860 889	910 192
Impôts, taxes et versements ass.....	-	-	185 117	141 452
Salaires et traitements.....	-	-	1 427 200	1 098 973
Charges sociales.....	-	-	529 474	437 312
Dotations d'expl. s/immob., amort. ....	-	-	5 241	2 824
Autres charges.....	-	-	13 855	9 467
<b>TOTAL CHARGES D'EXPL. (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 021 779</b>	<b>2 600 223</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION A.....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>637 048</b>	<b>1 206</b>
Dotations fin. aux amort. et prov. ....	-	-	5 323	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 323</b>	<b>-</b>
Résultat financier .....	-	-	- 5 323	-
<b>RESUL. COURANT AVANT IMPOT...</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>631 725</b>	<b>1 206</b>
Ch. exceptionnelles s/op. de gestion. ....	-	-	1 500	-
<b>TOTAL CH. EXCEPTIONNELLES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 500</b>	<b>-</b>
Résultat exceptionnel.....	-	-	- 1 500	-
Impôt sur les bénéfices.....	-	-	- 124 069	-
<b>BENEFICE OU PERTE.....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>506 156</b>	<b>1 206</b>

(1) Dont : produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs. (2) Dont : charges d'exploitation afférentes

à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs. (3) Y compris : redevances de crédit-bail mobilier ; redevances de crédit-bail immobilier.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.

**1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.** 1.1. **Evènements principaux.** Une augmentation de capital a été souscrite par SQUARE GLOBAL LIMITED pour un montant de 182 028 € pour porter le capital à un montant de 475 068 €. 137 900 actions nouvelles de valeur nominale de 1,32 euros ont été émises et souscrites par la société SQUARE GLOBAL LIMITED. Cette dernière a consenti un abandon de créance à hauteur de l'augmentation de capital. 1.2. **Principes, règles et méthodes comptables.** Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC. Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices. 1.3. **Evènements postérieurs à la clôture.** L'associé unique a décidé le 17/01/2023 de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice clos le 31/12/2022.

2 - **INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.** 2.1. **Actif.** 2.1.1. **Immobilisations incorporelles.** Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. 2.1.2. **Immobilisations corporelles.** 2.1.2.1. **Principaux mouvements de l'exercice.** Matériel de bureau et informatique, mobilier, Début de l'exercice : 12 627, Augmentations, Acquisition apports virements : 78 969, Fin de l'exercice : 91 596. 2.1.3. **Tableaux des amortissements.**

Amort. et dépréc.	Début de l'exercice	Aug.		Dim.		Fin de l'exercice
		Amort.	Dépréc.	Amort.	Dépréc.	
Incorporelles .....	-	2	-	-	-	2
Corporelles.....	2 825	5 239	-	-	-	8 064
<b>TOTAL</b>	<b>2 825</b>	<b>5 242</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 066</b>

2.1.4. **Immobilisations financières.** Prêts et autres immobilisations financières, Début d'exercice : 14 307, Augmentations, Acquisition apports virements : 140 930, Fin d'exercice : 155 237. 2.1.5. **Produits à recevoir.** Autres produits. Factures à établir et Total : 3 000. 2.1.6. **Créances.** Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé :			
- Prêts.....	115 625	-	115 625
- Autres immobilisations financières .....	39 612	14 307	25 305
- Autres créances clients.....	798 443	798 443	-
De l'actif circulant :			
- Débiteur divers.....	15 607	15 607	-
- Charges constatées d'avance .....	7 830	7 830	-
<b>TOTAL</b>	<b>977 117</b>	<b>836 187</b>	<b>140 930</b>

## 2.2. Passif.

### 2.2.1. Capitaux propres.

2.2.1.1. Tableau de var. des cap. prop.	2021	Aug.	Dim.	2022
Capital .....	293 040	182 028	-	475 068
Report à nouveau .....	- 145 612	1 206	-	- 144 406
Résultat .....	1 206	506 156	1 206	506 156
<b>TOTAL</b>	<b>148 634</b>	<b>689 390</b>	<b>1 206</b>	<b>836 818</b>

2.2.1.2. **Capital.** Le capital est composé de 359 900 actions de 1,32 euros de valeur nominale. Une augmentation de capital a été souscrite par SQUARE GLOBAL LIMITED pour un montant de 182 028 € pour porter le capital à un montant de 475 068 €. 137 900 actions nouvelles de valeur nominale de 1,32 euros ont été émises et souscrites par la société SQUARE GLOBAL LIMITED. Cette dernière a consenti un abandon de créance à hauteur de l'augmentation de capital.

2.2.2. **Provisions pour risques et charges.** Nature des provisions. Dotations exercice et fin exercice, Pertes de change et Total : 5 323.

2.2.3. Dettes financières et autres dettes	Montant brut	A plus d'1 an
Emprunts et dettes établissement de crédit :		
- A 1 an max à l'origine.....	325	325
Fournisseur et comptes rattachés.....	69 133	69 133
Personnel et comptes rattachés .....	198 226	198 226
Sécurité sociales et autres organismes.....	222 805	222 805
Impôts sur les bénéfices .....	124 069	124 069
TVA .....	76 636	76 636
Autres impôts et taxes .....	148 890	148 890
Groupe et associés.....	192 930	192 930
<b>TOTAL</b>	<b>1 033 015</b>	<b>1 033 015</b>

2.2.4. **Charges à payer.** Congés à payer, Congés provisionnés : 10 455, Charges sociales provisionnées : 5 364, Intérêts courus, Banques : 325, Autres charges, Factures à recevoir : 69 133, Personnel : 187 772, Sécurité sociale : 91 201, Autres charges fiscales : 100 258, Total : 464 508.

3 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	France	Export et communautaire	Total
Production vendues :			
- Biens .....	-	53	53
- Services.....	902 666	2 736 857	3 639 523
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET.....</b>	<b>902 666</b>	<b>2 736 910</b>	<b>3 639 576</b>

4 - **AUTRES INFORMATIONS.** 4.1. **Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi.** Engagements retraite. Non provisionné et total, Indemnités de départ en retraite : 55 673. La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au règlement 2013-02 de l'ANC. Le taux d'actualisation utilisé est de : 3,75 %. 4.2. **Effectif.** L'effectif moyen est de 5,23 salariés (4 cadres et 1 employé).

**AFFECTATION DU RESULTAT.** L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 506 156,31 euros de la manière suivante : **Origine.** Report à nouveau antérieur : - 144 406,30 euros, Résultat bénéficiaire de l'exercice : 506 156,31 euros. **Affectation.** Au report à nouveau, soit 480 848,5 euros, A la réserve légale, soit 25 307,81 euros. **Compte tenu de cette affectation.** Solde du report à nouveau, soit 336 442,2 euros, Solde de la réserve légale, soit 25 307,81 euros. **Répartition après affectation.** Cette affectation a

pour effet de porter le montant des capitaux propres à 836 818,01 euros et celui des réserves à 25 307,81 euros. **Rappel des dividendes distribués.** Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices et suite à l'exercice clos le 31/12/2022. **Observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion et les comptes annuels.** En conformité avec l'article 27 des statuts de la société, l'associée unique, après avoir demandé au Conseil de surveillance de formuler ses remarques sur l'exercice clos le 31/12/2022, a pris connaissance qu'aucune observation a été formulée sur le rapport de gestion et sur les comptes annuels.

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.**

**Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SQUARE GLOBAL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion.**

**Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée Unique. En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation,

de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Fait à Paris, le 22 mars 2023, Le Commissaire aux comptes, SCP CAUCHY-CHAUMONT & ASSOCIES, Société de Commissaires aux comptes, Membre de la Compagnie Régionale de Paris : Déborah CHAUMONT, Associée.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.